Association Malienne des Expulsés

NOTE D'INFORMATION

Journée d'échange et de concertation sur la migration et exposition photos,

le samedi 14 mai 2016 à la Maison de la Presse à partir de 10Heures

Le Mali est un pays qui a une longue période d'histoire de migration tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. De nos jours, la migration est un phénomène très important pour le Mali qui vient d'ailleurs d'adopter une politique nationale pour la gérer : la Politique Nationale de Migration (**PONAM**).

Les maliens dans leur grande majorité pratiquent la migration à l'interne sous la forme d'exode rurale, c'est-à-dire que les jeunes filles et garçons quittent leurs villages d'origines pour s'installer dans les grandes villes. Ce qui constitue un droit consacré par la constitution malienne.
Mais de plus en plus, les jeunes maliens quittent en masse les villages et les villes pour migrer vers l'étranger. Ces mouvements de déplacement interne et externe des maliens est ancré dans leur tradition certes, mais ils peuvent aussi avoir comme origine les conditions de vie difficile des populations liées à la mauvaise gestion du pays, aux changements climatique ou même aux guerres civiles.
Ainsi, les jeunes n'hésitent plus à se lancer dans des aventures périlleuses mettant leurs vies en danger en empruntant des chemins dangereux pour atteindre l'Europe. Ces dernières années, des milliers de migrants ont perdu la vie dans la méditerranée et dans le Sahara.

Comme nous pouvons le constater, l'émigration est un phénomène fortement lié au développement humain, social, économique et structurel, pour la juguler il est nécessaire de prendre en compte tous ces paramètres. Les nombreuses solutions jusque-là imposées par les pays européens échouent les unes après les autres car elles sont incohérentes, inadaptées et surtout manquent de réalisme.
Les différents drames humains survenus ces dernières années et les bouleversements intervenus sur le plan politique peuvent être perçus comme les conséquences de l'incapacité des pouvoirs publics à trouver la solution juste du phénomène et aussi la volonté de repli exprimée par les pays du Nord (externalisation des frontières européennes, surveillance renforcée par la création de FRONTEX, création des centres de tri des migrants…). Cette situation créée la restriction des droits des populations à la mobilité et de résidence.

La solution doit être globale et passe nécessairement par le développement intégral (environnement, suppression de dettes, accords économiques et financiers, santé, droits humains, ressources humaines, collectivités locales et territoriales).

Rue 210 Porte 169 Doumanzana, route de Nafadji B.P : 9155 Bamako Tel : 66 78 21 11 / 71 00 30 00
Email : expulsesmaliensbasta@yahoo.fr Site : www.expulsesmaliens.info
N récépissé 866 / MATS- DNAT du 08 Novembre 1996

En novembre 2015, un sommet mondial sur la migration a réuni les chefs d'Etats et de Gouvernements d'Europe et d'Afrique à la Valette à Malte. Un plan d'action est assorti de cette rencontre et s'articule autour de cinq domaines prioritaires dont nous allons débattre au cours de cette journée d'échange et de concertation. D'après ce plan d'action, les actions qui y sont définies font partie d'un ensemble qui seront mises en œuvre dans le plein respect de la souveraineté des pays et des législations nationales et en tenant compte des spécificités nationales.
C'est ainsi que dans le cadre de la stratégie Union Européenne – Afrique de même que les dialogues politiques bilatéraux et d'une réunion spéciale de hauts fonctionnaires, prévue en janvier 2017, le Mali et l'U.E ont signé un communiqué commun à Bamako le vendredi 15 avril 2016. Ce communiqué a été signé à la suite de la visite du Ministre néerlandais des Affaires Etrangères et du dialogue de haut niveau sur la migration au titre du suivi du sommet de la Valette.

Le point **4** de ce communiqué souligne la convergence de vue entre le plan d'action de la Valette et la Politique Nationale de Migration du Mali (PONAM), le point **7** indique que les deux parties ont convenu de poursuivre le dialogue au niveau technique.
Ce qui indique clairement que les deux parties affichent leur volonté de continuer le dialogue sans associer la société civile qui est pourtant un acteur incontournable du processus de résolution de la crise migratoire actuelle. Au niveau communautaire, la CEDEAO a fait l'effort d'organiser à Accra au Ghana du 09 au 11 février 2016, une réunion sur la mise en œuvre du plan d'action de la Valette avec une implication de la société civile ouest africaine.

C'est pour cette raison que l'**A**ssociation **M**alienne des **E**xpulsés (**AME**) qui compte jouer toute sa partition dans ce processus, a publié une déclaration le mardi 19 avril 2016 à la suite du communiqué commun Mali-UE. Dans cette déclaration largement diffusée par la presse, l'AME exprime ses craintes sur le processus actuel de dialogue sur la question migratoire entre l'UE et les pays africains et a fait des recommandations à l'endroit des deux parties.

Nous invitons le gouvernement malien, les autres Etats membres de la CEDEAO et l'Union européenne à prendre en compte la nécessité du respect du droit à la libre circulation des populations dans la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de la Valette et concernant les projets à soumettre au fonds fiduciaire de 1,8 milliards d'euro mise en place par l'Union Européenne.

L'**A**ssociation **M**alienne des **E**xpulsés (**AME**) rappelle que tout retour de migrants doit se faire dans la préservation de leurs intérêt et dignité, en tenant compte du risque de précarité et d'insécurité dans lequel pourrait se retrouver la personne retournée. C'est pour cela que nous pensons que les mécanismes de retours volontaires actuellement mis en œuvre entre les Etats européens et les Etats africains ne sont pas suffisamment protecteurs pour inciter la diaspora africaine à envisager le retour. Il faut donc mettre en place des mécanismes qui ont une facilité d'accès des projets au financement du fonds fiduciaire dans le cadre de la réinsertion socioéconomique du migrant dans son pays d'origine.

L'UE a toujours négligé les solutions pérennes du problème pour se focaliser sur des solutions superficielles politico- médiatiques comme Mare Sturm de l'Italie ou Triton de l'UE.
Il a fallu le naufrage des centaines de migrants pour éveiller la conscience des responsables de l'UE qui déboucha sur la reconduite du montant de l'opération italienne. Ce fut une peine perdue !

L'**A**ssociation **M**alienne des **E**xpulsés (**AME**) appelle à des actions concrètes des dirigeants européens. Quant aux dirigeants africains qui se sont murés bien des fois dans un silence coupable face à la crise de la migration, il est temps qu'ils prennent toute leur responsabilité en la matière, les chiffres ci-dessous les interpellent assez. Parmi les quelques 5000 migrants morts en Méditerranée recensés pendant les 03 dernières années, on dénombre plus de 300 Maliens originaires principalement de la région de Kayes.

Face à ce triste constat, l'AME interpelle les plus hautes autorités nationales, celles de la CEDEAO, de l'UE et des organisations internationales notamment des Nations Unies pour sauvegarder le caractère sacré de la vie humaine et garantir la libre circulation des personnes à travers le monde.
Il est encore temps pour les pays Africains partenaires de l'UE d'abandonner les textes de loi qui criminalisent la migration dite « clandestine » et toute aide à cette activité. Ces dispositions sont contraires à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui consacre pour tout être humain « le droit de quitter tout pays, y compris le sien et de revenir dans son pays » article….
La menace de l'invasion et du terrorisme ne doivent pas justifier l'enfermement des pays de l'UE, tout en mettant sous pression politique, économique et diplomatique les pays africains pour lutter efficacement contre les migrations irrégulières.

L'AME en tant qu'acteur de la société civile malienne et travaillant pour la défense des droits des migrants préconise la mise en place au Mali d'une structure nationale mixte chargée de suivre la mise en œuvre du plan d'action de la Valette, des financements qui seront accordés par le fonds fiduciaire et du respect des droits humains des migrants africains en général et maliens en particulier. Ce qui permettra une meilleure implication de la société civile dans le cadre d'un dialogue national sur la migration.

Rue 210 Porte 169 Doumanzana, route de Nafadji B.P : 9155 Bamako Tel : 66 78 21 11 / 71 00 30 00
Email : expulsesmaliensbasta@yahoo.fr Site : www.expulsesmaliens.info
N récépissé 866 / MATS- DNAT du 08 Novembre 1996